

## DEFIS PRECISIONS SPORT ADAPTE Salle Théodore Botrel à St Méen Le Grand

Mardi 17 Mars 2020

Cette journée est organisée par l'Office Cantonal des Sports de Montauban Saint Méen en partenariat avec le Comité Départemental Sport Adapté d'Ille et Vilaine. Elle est destinée aux jeunes (+ 16 ans) ou adultes en situation de handicap mental et/ou psychique.

Différents défis adaptés seront proposés :  
Sarbacane, Boccia, Hockey et Tir à l'Arc ventouse



### INSCRIPTIONS : Merci de remplir la fiche jointe

Pour participer, il faut être licencié au Sport Adapté (Cf. FICHE EXPLICATIVE LICENCES) :

- soit, la personne est licenciée à l'année et l'inscription est de 1 €
- soit la personne vient ponctuellement à nos rencontres et prend une licence à la journée à 8€ (limitée à 3 dans la saison sportive) - certificat médical obligatoire.

### Inscriptions et renseignements:

Elise DUTERTRE – Office Cantonal des Sports de Montauban St Méen

Tel : 07.69.39.15.33

Mail : [educ.apa.ocs@gmail.com](mailto:educ.apa.ocs@gmail.com)

### PROGRAMME PREVISIONNEL DE LA JOURNEE

*(Possibilité de partir plus tôt en fonction des contraintes horaires de vos structures)*

- 10h00 : Accueil des établissements et clubs
- 10h30 : début des activités
- 12h00 : pause repas (**prévoir son pique-nique** / Tables et chaises sur place)
- 13h30 : reprise des activités
- 15h45 : Remise des diplômes et goûter
- 16h00 : Fin de la journée

*Pour des raisons d'organisation, nous limiterons le nombre de participants. Nous prendrons en compte les inscriptions par ordre d'arrivée.*

# FICHE D'INSCRIPTION

DEFIS PRECISIONS SPORT ADAPTE – MARDI 17/03/2020 – ST MEEN LE GRAND

**A retourner avant le Jeudi 12 Mars 2020 au plus tard**

**par mail : [educ.apa.ocs@gmail.com](mailto:educ.apa.ocs@gmail.com)**

**par courrier : Stade A. Robert - Rue de la Métairie Neuve – 35360 Montauban de Bretagne**

Etablissement / Club : .....

Adresse établissement : .....

Responsable de l'inscription : .....

Tel : ...../...../...../...../..... Mail : .....@.....

### **RAPPEL TARIFS :**

- Pour les licenciés : 1 € de participation
- Pour les non licenciés : 8€ de participation
- Possibilité de prendre des licences annuelles – Contacter le CDSA pour plus de renseignements

### **Merci d'indiquer les personnes participant à cette journée :**

	Nom	Prénom	Sexe (H/F)	Date de naissance	N° licence (si licencié)	Epilepsie (Oui/Non)
1				/ /		
2				/ /		
3				/ /		
4				/ /		
5				/ /		
6				/ /		
7				/ /		

Nombre d'accompagnateurs : ...

#### **Règlement:**

..... Non licenciés	X	8€	=		€
..... Licenciés	X	1€	=		€
<b>TOTAL</b>					<b>€</b>

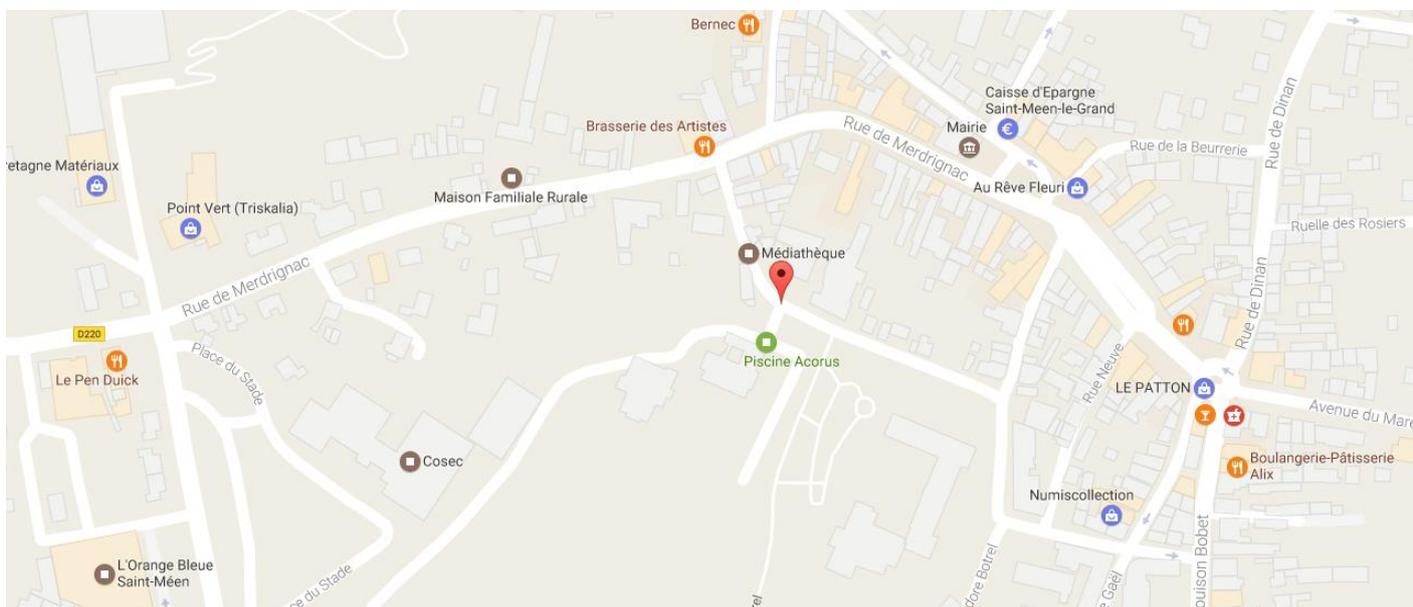
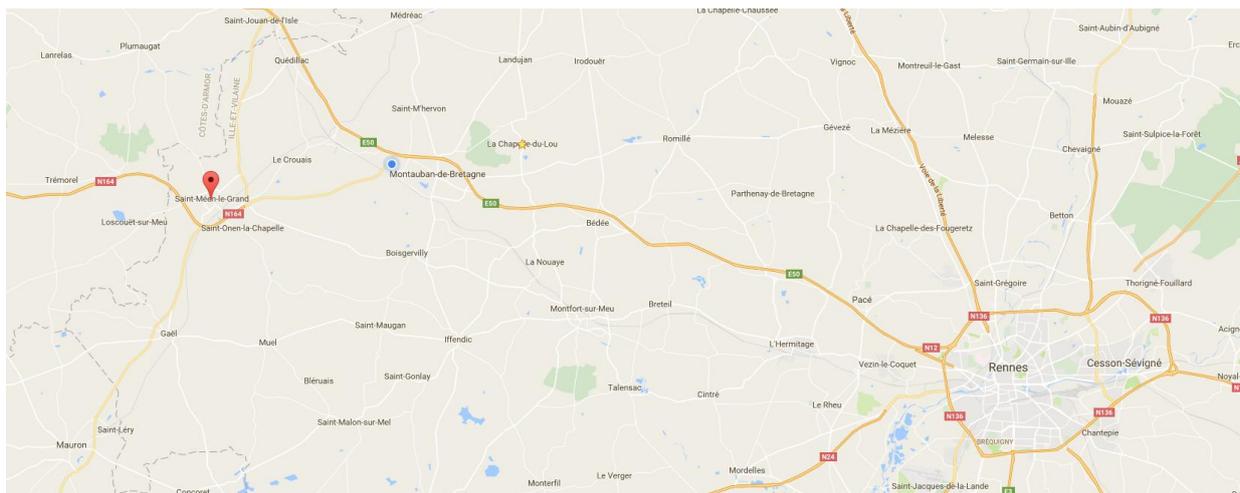
#### **Règlement par:**

- Chèque (à l'ordre de l'OCS Montauban)
- Espèces (faire l'appoint svp)
- Virement
- Possibilité de régler à l'inscription sur place.**

### **Partie réservée à l'OCS**

Date	N° Fact.	Nombre de Participant	Montant	Règlement	Observations

## Accès à la salle culturelle Théodore Botrel



**N'hésitez pas à vous garer sur le parking devant la salle Théodore Botrel !**

Pour pouvoir participer aux différentes activités sportives relevant du Sport Adapté, il est nécessaire de prendre une **Licence « Sport Adapté »**

Si vous souhaitez prendre des licences à l'année mais que vous n'avez pas d'associations dans votre établissement ou à proximité, vous pouvez les prendre auprès du Comité Départemental ou des clubs affiliés au Sport Adapté du 35.

## Tarifs licences 2019/2020 :

### ❖ Licences annuelles (hors assurance) :

- Licence adulte (18 ans et +) : 34€
- Licence jeune (- 18 ans) : 29€

### ❖ Assurances :

Tous les licenciés bénéficient de la couverture assurance RC-assistance de la fédération (compagnie Allianz), sous réserve de l'avoir prise et réglée. Ils peuvent souscrire une garantie individuelle accident (B1, B2, B3) complémentaire.

Ces garanties ne concernent pas les activités pratiquées à titre privé mais celle organisée dans le cadre du club Sport Adapté, du comité, de la ligue et de la fédération.

- Tarif RC : 0,95 €
- Tarifs individuelle accident B1 : 2€ ; B2 : 5€ ; B3 : 11€

### ❖ Licences à la journée :

- Licence d'un jour : 5€ (à prendre obligatoirement auprès du CDSA 35)

*Le titulaire de la licence d'un jour bénéficie de la couverture assurance / assistance. Les garanties ne concernent pas les activités pratiquées à titre privé. (Pratique des sports en loisir et activités motrices - des stages de découverte et d'initiation)*

#### Modalités :

*Un même sportif ne peut prendre plus de 3 licences d'un jour sur l'année*

*Il ne permet pas la pratique de la compétition, ou manifestations utilisant le système de classement par division.*

### ❖ Certificat médical

- **Pratique en compétition ou en loisir** : le certificat médical de non contre-indication à la pratique d'un ou plusieurs sports (à préciser sur le certificat), **datant de moins de 3 mois**, est obligatoire lors d'une demande de licence.
- **Licence d'un jour**, certificat médical **datant de moins d'un an**
- Attention pour la pratique en compétition, la mention « en compétition » est obligatoire. Indiquer les contre-indications si besoin.
- Nous vous conseillons d'utiliser le modèle fédéral (nous le demander si besoin)

## Autorisations de prises de vues :

Conformément aux statuts de la fédération, l'image de tout licencié peut être utilisée pour la communication et la promotion de la FFSA. En cas de refus, veuillez le signaler lors des manifestations.

Il est du devoir de chaque association ou établissements spécialisés d'en informer les sportifs et leurs parents ou tuteurs. L'OCS de Montauban de Bretagne ne pourra être tenu responsable de la diffusion d'image non souhaitée par un sportif, ses parents ou tuteurs.